Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 9 (1871)

Heft: 31

Artikel: Dogmes et cérémonies catholiques et dates de leur introduction dans le canon de l'église

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181433

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lieu et aujourd'hui le territoire de ces trois départements n'est plus souillé par le pied d'aucun Prussien. Mais les armées allemandes occupent encore la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Jura, le Doubs, la Haute-Marne, la Marne, l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, les Vosges, Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire seize départements qui ne cessent d'être plongés dans les profondes douleurs, non-seulement du patriotisme opprimé, mais encore dans les souffrances produites par la méconnaissance de toutes les libertés et de toutes les lois humaines. Aussi il ne faut point s'étonner si les réjouissances auxquelles se livrent actuellement certaines populations françaises qui ont eu le bonheur d'échapper à l'occupation étrangère soulève des critiques. Les chants patriotiques, l'exibition des drapeaux pavoisant les maisons, nous paraissent en effet, hors de propos dans ce moment.

Sur le mot galimathias. — Il est aujourd'hui beaucoup de littérateurs intéressés à connaître l'origine d'un mot qui désigne le genre dans lequel ils excellent. Quelques auteurs ont pensé que le mot *galimathias* dérivait du mot *polymathie*, qui signifie diversité de sciences, parce que cette diversité chargeant la mémoire, il en résulte la confusion et l'obscurité dans l'expression. Mais l'origine que le savant *Huet*, évêque d'Avranches, assigne à ce mot, paraît plus vraisemblable. Il vient, dit-il, des plaidoyers qui se faisaient autrefois en latin. Un jour, il s'agissait d'un coq appartenant à une des parties, qui se nommait *Mathias*. L'avocat, à force de répéter les noms de *Gallus* et de *Mathias*, finit par s'embrouiller, et au lieu de dire *Gallus Mathias*, il dit *Gali Mathias*. Par la suite, on a appelé *galimathias* tous les discours embrouillés. Depuis que tout le monde s'est avisé de devenir écrivain, poète, orateur, il a fallu ajouter à l'épithète pour donner une idée des chefs-d'œuvre qu'on lisait et que l'on entendait, et l'on a dit *galimathias* double, *galimathias* triple; si les progrès de cet art continuent, comme le ferait supposer un nouveau journal littéraire de Lausanne, on sera bientôt forcé de dire *galimathias* centuple, et à l'infini.

On hommo dé su lé mont dé Pully in vegnin d'onna faîre, avaî bin tan taupâ sa féna que lai avaî trossâ on brè.

Quand cin vin à pahî lo maidzo que lo lai avaî reboutâ, ci-z'inquié lai demandâvé ceint francs po sa paina.

— In vaitelè doû ceint lai fâ lo pahisan.

— Porquié doû ceints?

— Y'âmo mî vo lé baillî tot d'on tin, vo saraî aô min pahî po quand lai trosséri l'autro ! ! !

L'autre jour on montrait à un brave homme le portrait de Lincoln publié il y a quelques années déjà, par le *Voleur illustré*.

La gravure qui porte pour titre « Lincoln bûcheron » représente une forêt, et celui qui fut président des Etats-Unis, armé d'une hache, est en train d'abattre un arbre de grande dimension.

Notre homme examine en connaisseur la taille commencée, qui paraissait être faite à peu près au milieu du tronc, et dit d'un ton qui n'admettait pas de réplique :

« Mè bourlaî se djamè cè Lincolle l'a étâ tsaplliaboû, l'incotsé trâu hiau ! ! ! »

Dans le cimetière qui se trouve près du champ de bataille de Wœrth, il y avait cette inscription :

Ici reposent trois bons camarades.

Tout le monde, même les Prussiens, pensaient qu'il s'agissait de trois Français morts ensemble sur le champ d'honneur.

Il y a quelques temps, l'inscription et la croix disparurent, et l'on ne tarda pas à apprendre qu'un habitant de Wœrth était allé pendant la nuit déterrer les « trois bons camarades, » qui n'étaient autres que des tonneaux d'un vin fameux que ce lugubre plaisant avait enfouis là pour qu'ils ne tombassent pas entre les mains des Allemands.

En Italie, six enfants sur cent fréquentent une école ; en Irlande, huit ; en France, dix ; en Angleterre, onze ; en Ecosse, quatorze ; en Danemark, treize ; en Suède et dans les Pays-Bas, quatorze ; en Allemagne et en Suisse, dix-huit.

Dogmes et cérémonies catholiques et date *de leur introduction dans le canon de l'église.*

années.

375 — Culte des saints.
400 — Prière pour les morts.
600 — Culte en langue latine.
600 — Primauté du pape.
688 — Culte de la croix.
688 — Culte des images.
688 — Culte des reliques.
1000 — Canonisation des saints.
1000 — Célibat des prêtres.
1076 — Infaillibilité de l'église.
1091 — Chapelets.
1100 — Canon de la messe.
1160 — Canon des sept sacrements.
1215 — Transubstantiation.
1215 — Confession.
1220 — Elévation de l'hostie.
1227 — Clochettes de la messe.
1264 — Fête-Dieu.
1236 — Procession du St-Sacrement.
1445 — Retranchement de la coupe.
1439 — Purgatoire.
1564 — Tradition.
1564 — Livres apocryphes.
1854 — Dogme de l'Immaculée Conception.
1870 — Infaillibilité de Pie IX en la personne de Jean-Marie comte de Mastai-Ferretti.

C'est le bouquet!

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD ET DELISLE.